



Extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 2 novembre 2020 à 20 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie, Normand Angers et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe sont également présents.

La présente séance est tenue à huis clos par le biais d'un système de visioconférence, conformément à l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-366

Proclamation – Municipalité alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE les hommes et les femmes sont des êtres égaux;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE la violence conjugale n'a pas de frontière et qu'elle peut être présente dans tous les types de relations de couple (hétérosexuelle, homosexuelle, etc.);

CONSIDÉRANT QU'avec la pandémie qui perdure, il y a augmentation de la violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres de même que les efforts de tout organisme qui vient en aide aux personnes touchées par cette situation, et ce, pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE proclamer McMasterville municipalité alliée contre la violence conjugale.

« ADOPTÉE »

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le procès-verbal n'est pas adopté
Le 25 novembre 2020

Me Marie-Josée Bédard
Greffière adjointe